

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Monsieur

expose :

Il sera proposé aux Conseillers Municipaux de voter cette désignation à main levée.

En application de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, il est créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Par délibération du 13 mai 2026, les élus communautaires de PMA ont approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 77 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et quatre représentants de PMA.

Les représentants de PMA au sein de la CLECT sont : Monsieur Xavier BARTOLO, Monsieur Martial BOURQUIN, Madame Marie-Noëlle BIGUINET et Monsieur Georges HABERSTICH.

Il revient au Conseil Municipal de désigner le Conseiller qui représentera la commune au sein de la CLECT, un suppléant peut également être désigné.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Monsieur Eddie STAMPONE, en tant que représentant titulaire de la commune de Montbéliard au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- de désigner Monsieur Alexandre GAUTHIER, en tant que représentant suppléant de la commune de Montbéliard au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.